SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

BILAN D'ACTIVITES 2019

1. **Présentation de la structure et du territoire** ... *Page 1*
2. **Bilan synthétique 2019**... *Page 2*
3. **Bilan des actions réalisées en 2019** ... *Page 3*
   - 3.1. Gestion du syndicat
   - 3.2. Elaboration et suivi des contrats de mise en œuvre du SAGE
   - 3.3. Démarche « Ma commune au naturel »
   - 3.4. Suivi de la qualité de l'eau
   - 3.5. Autres
4. **Revue de presse** ... *Page 9*
5. **Bilan financier 2019** ... *Page 10*
   - 5.1. Dépenses 2019 réalisées
   - 5.2. Subventions 2019 accordées
6. **Perspectives 2020** ... *Page 11*

Personnel du syndicat
Olivier COQUIO, animateur du SAGE
Elodie MEUNIER (0,5 ETP) chargée de mission « Qualité de l'eau » jusqu'au 19 avril 2019
puis Guillaume DA SILVA à partir du 1er septembre 2019

Rapport présenté en comité syndical du 27 février 2020

1. Présentation de la structure et du territoire

Nom de la structure : Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Création : **18 mai 2004**

Composition : **5** EPCI compris dans le périmètre du SAGE :

- la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne
- la Communauté de Communes du Pays des Achards
- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
- la Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon

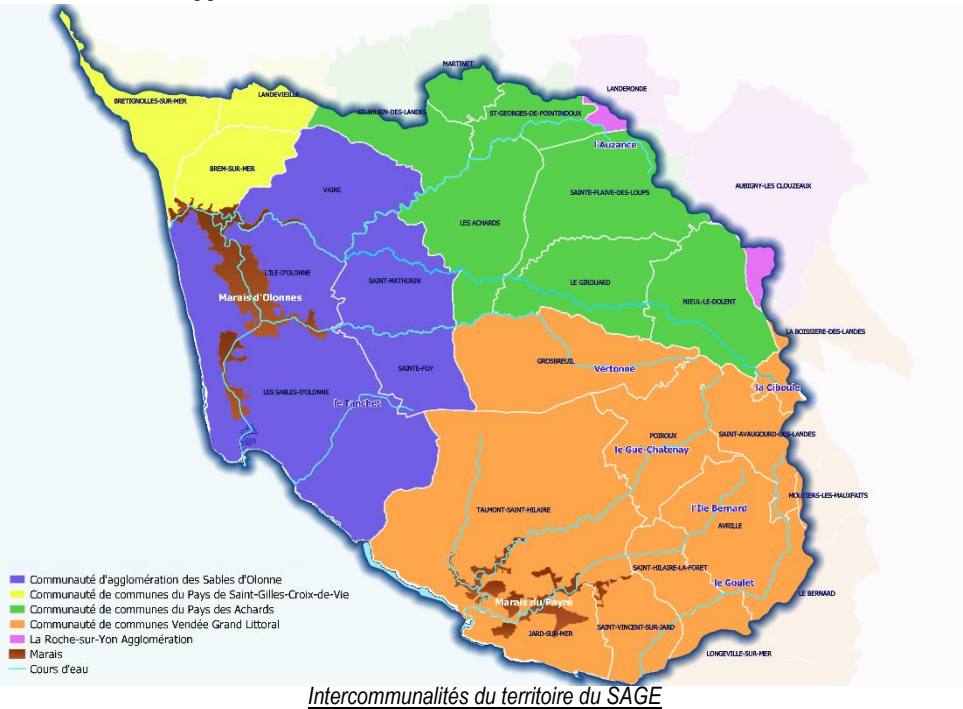

Intercommunalités du territoire du SAGE

Président : Edouard De LA BASSETIERE

Membres du comité syndical : **16** délégués

Compétence statutaire : par arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ-3-224 du 2 juin 2018 :

« Dans le cadre des objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau tels que définis à l'article L.211-1 du code de l'environnement, le SMAV assure **l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, notamment la réalisation de toute étude, diagnostic ou suivi complémentaire de la qualité des eaux en lien avec les mesures ou les objectifs du SAGE »

Personnel : **2 personnes** (1,5 ETP)

- Olivier COQUIO → animateur du SAGE (1 ETP)
- Guillaume DA SILVA → chargée de mission (½ ETP)
- Pôle *Ressources :*
  - Marianne MICHEAU → RH et comptabilité mise à disposition par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan)

Effet notable : Elodie MEUNIER remplacée par Guillaume DA SILVA en cours d'année

2. Bilan synthétique 2019

Clé de lecture par rapport à ce qui avait été envisagé pour 2019

Action réalisée ***Action partiellement réalisée*** ***Action non réalisée / reportée***

Animation du SAGE

Préparation du Contrat Territorial Eau

Suivi de la qualité de l'eau

Poursuite du réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux du SMAV

Communication et sensibilisation

Dossier « Ma Commune au Naturel » : animation de la charte d'engagement

Suivi des pratiques d'entretien des espaces communaux (enquête annuelle)

Mise à disposition de l'exposition « *Sauvages des rues : belles et rebelles* »

Journée d'échanges : « *Zéro-phyto : où en est-on* ? »

Réalisation et mise à disposition de panneaux « in-situ »

3. Bilan des actions réalisées en 2019

3.1. Gestion du syndicat

Le comité syndical s'est réuni **4** fois en 2019.

Réunion du comité syndicat du 6 mars 2019, Talmont-Saint-Hilaire

- Installation des nouveaux délégués suite aux nouvelles désignations de l'Agglo des Sables d'Olonne
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Validation des actions à porter par le SMAV dans le volet "milieux aquatiques" du contrat territorial 2020-2025
- Modification de la convention avec le SM Vendée Coeur Océan
- Convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes
- Adhésion à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation du CGD pour le "risque prévoyance"
- Point sur le personnel du syndicat

Réunion du comité syndical du 3 avril 2019, Talmont-Saint-Hilaire

- Validation du bilan d'activités 2018 du SMAV et projets 2019

- Prise en charge en 2019 de l'analyse règlementaire des vases de marais, préalable au programme de curage 2020-2025
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats pour 2019
- Approbation du compte de gestion du receveur 2018
- Vote du budget primitif du SMSAV pour l'exercice 2019
- Vote des participations des collectivités pour l'année 2019
- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor Côte de Lumière
- Attribution de l'indemnité spécifique de service (I.S.S) au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et aux agents non titulaires
- Contrat d'accroissement d'activité
- Préparation du Contrat Territorial 2020-2025 : maîtrise d'ouvrage d'un volet « Bocage » par le SMAV
- Affaires diverses

Réunion du comité syndical du 17 juin 2019, à Talmont-Saint-Hilaire
- Avis sur les orientations du Contrat Territorial et sur le rôle du SMAV dans la mise en œuvre du programme d'actions
- Mise à disposition de personnel de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

Réunion du comité syndical du 25 septembre 2019, à Talmont-Saint-Hilaire
- Validation du contrat territorial pour l'eau et les milieux aquatiques
- Avis sur le projet de feuille de route de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- Ouverture de postes au 1er janvier 2020
- Convention de mise à disposition du service « Protection de l'environnement » de la Communauté de Communes Vendée grand Littoral vers le Syndicat Mixte Auzance Vertonne
- Protection sociale complémentaire : Adhésion à la convention de participation pour le risque Prévoyance et fixation du montant de la participation de la collectivité
- Adhésion à Géovendée [Annulée]
- Affaires diverses

3.2. Elaboration et suivi des contrats de mise en œuvre du SAGE

Préparation du programme d'actions Eau et Milieux Aquatiques 2020-2025

L'année 2019 a permis de préparer un programme d'actions de 6 ans (2020-2025) :
- fin des études préalables et propositions d'une stratégie et d'un plans d'actions
- délibérations des maitres d'ouvrages (18)
- validation au niveau des instances des financeurs
- dépôt d'une demande d'autorisation environnementale et d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux de restauration des milieux aquatiques

Volet *Milieux Aquatiques*

A l'aide de son prestataire (bureau d'études SERAMA), le SMAV a réalisé le travail suivant en 2019 :
- **mobilisation des maitres d'ouvrage** GEMAPI et validation des programmes d'action,
- élaboration du dossier d'**Autorisation environnementale et Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**,
- **travail cartographique et de gestion de base de donnée** afin de proposer une répartition pluriannuelle des travaux.

Réunions en 2019

➔ **6 interventions** en bureau communautaire / comité syndical / réunion technique internes aux collectivités GEMAPI

➔ **1 réunion** avec les financeurs et les maitres d'ouvrage pour faire le point notamment des travaux à entreprendre dès 2020

Volet *Qualité de l'eau*

A l'aide de ses prestataires (ARTELIA et Chambre d'Agriculture) dans le cadre d'une **étude préalable**, le SMAV a réalisé le travail suivant :

- **analyser les différentes pressions** exercées sur le territoire afin de cibler les actions à mener afin de lutter contre les pollutions en matière de phosphore, pesticides et matières organiques notamment.
- **évaluer la vulnérabilité des bassins versants** au transfert de polluants vers les eaux
- **proposer une stratégie et un plan d'actions**.

Le SMAV s'est appuyé sur les partenaires des commissions de la Commission locale de l'eau :

Réunions en 2019

➔ **5 commissions** « Qualité de l'eau »

➔ **2 groupes de travail « agricole »**

Validation d'un programme d'actions global

Ce programme d'actions se concrétise par un premier contrat de 3 ans dont voici quelques chiffres :

➔ **3 ans** de contrat : « 2020-2022 »

➔ **4 volets :** *Milieux aquatiques*, *Qualité de l'eau*, *Quantité de l'eau*, *Communication*

➔ **18 maîtres d'ouvrage et 3 financeurs**

➔ **62 fiches-action**

➔ **4 700 000 € à engager** dans les 3 prochaines années

Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2017-2019

Le **Contrat Régional de Bassin Versan**t (CRBV) s'est poursuivi en 2019 avec le suivi des actions du SMAV et des autres maitres d'ouvrages.

L'engagement de la Région auprès du territoire se poursuivra dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2020-2022, contrat unique signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée.

3.3. Démarche « Ma Commune au Naturel »

Dans le cadre de la démarche « ***Ma Commune au Naturel*** », le SMAV accompagne les collectivités dans leur **adaptation à l'entretien de leurs espaces publics suite à l'arrêt d'utilisation des pesticides** : conseils en aménagement et entretien des espaces, réalisation des cartes opérationnelles, mise en place de formations, développement d'outils de communication, ...

Mise à disposition de l'exposition « Sauvages des Rues : Belles et rebelles »

Elaborée par le CPIE Loire et Mauges et achetée par le SMAV, cette exposition d'extérieur vise à sensibiliser les habitants des communes qui le souhaitent à l'installation spontanée des plantes sauvages dans les rues, le long d'un parcours.

→ En 2019, **3** communes du SAGE ont emprunté l'exposition :

Commune	Période d'emprunt	Détails techniques				
		Dépliant	Balade commentée	Flyer	Affiche	Article presse
Brem-sur-Mer	Du 17/06 au 08/07/2019	x	29/06/2019	x	x	x
Talmont-sur-Hilaire	Du 13/05 au 13/06/2019	x	02/06/2019			
Nieul-Le-Dolent	Du 12/04 au 06/05/2019	x	27/04/2019	x	x	x

Balade botanique commentée dans les rues de Poiroux

Journée d'échanges : « Zéro-phyto : où en est-on ? »

Une matinée a été organisée le 15 mars 2019 afin notamment d'informer et d'échnager sur les points suivants :

- Qualité de l'eau sur le territoire du SAGE
- Réglementation : les évolutions à connaître (Intervention de **Jean-François DREVIN, Chargé de mission Ecophyto JEVI –** POLLENIZ FREDON Pays de la Loire)
- L'aménagement la gestion d'un cimetière 0-phyto (Intervention de **Benoît MARIE, paysagiste –** Conseil Architecture Urbanisme Environnement de Vendée)
- les accompagnements possibles du SMAV pour les collectivités.

21 participants – 8 communes représentées

Suivi des pratiques d'entretien des espaces publics

Chaque année, et depuis 2011, le SMAV réalise une enquête auprès des communes qui renseignent des informations relatives à leurs pratiques d'entretien de l'année passée.
Objectifs :

- analyser les évolutions en matière de pratiques,
- promouvoir les efforts de chacun
- permettre de proposer un accompagnement adapté (communication ou technique)

Malgré les nouveaux critères, les efforts sont pérennes.

Voici quelques chiffres de l'enquête 2017 (n-1) : l'enquête 2018 est réalisée mais non traitée pour le moment

➔ **19** réponses **/28** communes signataires

➔ **85%** de réduction moyenne des quantités de pesticides utilisées par rapport à 2011

➔ **8** communes au niveau 4 de la charte = zéro-phyto total = éligibles au label national Terre Saine

Critère / Année	2011	2013	2015	2016	2017	2018
Collectivités qui possèdent un plan de gestion de l'herbe / désherbage / différenciée (validé ou non)	18,5%	**63%**	**85%**	**89%**	**89%**	
Collectivités qui utilisent leur plan de gestion					79%	
Quantité moyenne de matières actives utilisées par collectivité	22,5 Kg	8,7 Kg	8,0 Kg	3,7 Kg	1,2 Kg	
Collectivités qui communiquent sur leur démarche de diminution de pesticides	63%	79%	75%	74%	95%	
Evolution des résultats	***Positive***	***Négative***				

3.4. Suivi de la qualité de l'eau

Afin notamment de compléter les suivis existants effectués par les opérateurs tels que l'Agence de l'eau, le Département ou l'Etat, le SMAV a son propre suivi complémentaire.

Suivi de la qualité de l'eau en 2019

Paramètres suivis	Auzance	Vertonne	Ciboule	Gué Chatenay (amont)	Gué Chatenay (aval)	Ile Bernard	Goulet	Tanchet
Physico-chimie	X	X	X	X	SMAV	SMAV	X	SMAV
Pesticides	X	X	SMAV	X		SMAV	SMAV	SMAV
Poissons (IPR)					SMAV	X	X	X
Macroinvertébrés (I2M2)	X	X	X	X	SMAV	X	X	X
Diatomées (IBD)			X	X	SMAV	SMAV	X	SMAV
Macrophytes (IBMR)				X	SMAV	SMAV	X	SMAV

X : Suivi par un autre opérateur (Agence de l'eau, Département ou Etat)

Le suivi des pesticides et de la physico-chimie est réalisé plusieurs fois par an (minimum 6 fois et jusqu'à 12).
Le suivi des indicateurs biologiques est réalisé une fois par an.

Dès que les données des autres opérateurs que le SMAV seront disponibles, l'Observatoire du Bassin Versant sera actualisé avec les données 2019.

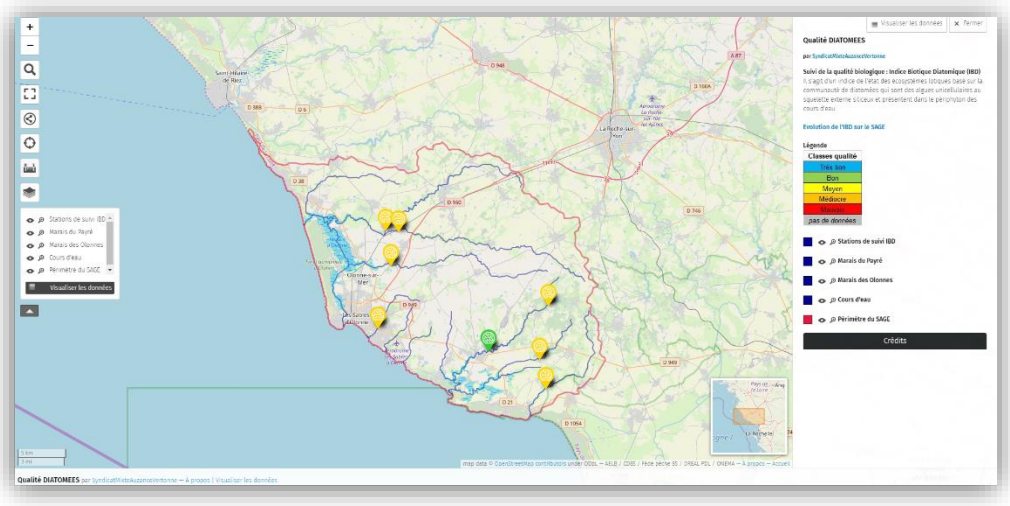

Observatoire du Bassin versant

Maintenance du site Internet et de l'Observatoire du Bassin Versant (OBV)

Site internet : *www.sageauzancevertonne.fr*
Informer et communiquer sur les actions du syndicat mixte et celles liées au SAGE.
Observatoire du bassin versant (OBV) : *observatoire.sageauzancevertonne.fr*
Diffuser les données sur l'eau, dont dispose le territoire, sous forme dynamique si possible.

- ➔ **16 964** visiteurs : moyenne de 1 414 visites par mois ≡ 46 visites/jour
- ➔ **12%** de plus qu'en 2018 !

Même si aujourd'hui il est difficile d'obtenir des statistiques sur la fréquentation de l'OBV, cette augmentation de fréquentation du site est pourtant assez concordante avec l'émergence de cette nouvelle plateforme de consultation de données du territoire.

Les pages les plus visitées : la **lutte contre les invasives** / **Qu'est-ce qu'un SAGE ?** / **Lettres d'info**, ...

Les cartes dynamiques

Rendre intuitif et dynamique la lecture des données du territoire.
Pouvoir les visualiser les données de manière spatio-temporel

- ➔ **8** cartes en ligne : Nitrates / Pesticides / Phosphore / Macrophytes / Invertébrés / Diatomées / Poissons / Zones humides

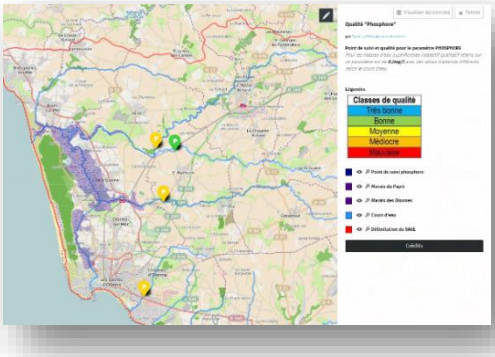

3.5. Autres activités

- Réunions de réseau d'animateurs SAGE
- Suivi de l'élaboration du PLUi des Achards
- Participations à des démarches d'un cadre supérieur (Etat des lieux du SDAGE, Conférence ligérienne de l'eau, PAOT de Vendée…)
- Suivi du lancement de la démarche du Département sur le masse d'eau du Gué Chatenay
- Formation au logiciel QGIS grâce au Forum des Marais Atlantiques
- Interventions diverses
- Suivi des dossiers de subventions attribuées au SMAV
- …

4. Revue de presse

SAGE AUZANCE ET VERTONNE. **Le zéro phyto : où en est-on ?**

Le syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance Vertonne s'est réuni le 15 mars afin de faire le point du zéro phyto sur le secteur. En effet, la réduction de l'utilisation des pesticides est nécessaire au regard de leurs conséquences sur la santé humaine, l'environnement, l'eau, la biodiversité et l'écosystème.

La Loi Labbé, complétée par la Loi Potier, interdit depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation de produits phytopharmaceutiques aux personnes publiques pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts, parcs, promenades. Cette loi s'étend désormais aux privés depuis le 1er janvier 2019.

La détention de ces produits est également interdite, ils doivent être déposés à la déchetterie.

En Vendée, 1 % des cours d'eau sont en bon état, « ce qui est mauvais » déclare Édouard de La Bassetière, président du syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance Vertonne. Des mesures doivent être mises en place. L'amélioration doit intervenir avant 2027, faute de quoi il y aura des pénalités qui se traduiront par des amendes.

Sensibilisation des collectivités

Il est donc important de sensibiliser les collectivités et la population à ce sujet. Le syndicat mixte a pour rôle d'accompagner le domaine public et les habitants dans ce sens. Des études sur la qualité de l'eau sont menées avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et l'Agence de l'eau. La signature d'un contrat territorial avec l'agence de l'eau est prévue. Une étude entre 2020 et 2025 se déroulera en trois points que sont les milieux aquatiques, la pollution et le littoral.

L'objectif est de valoriser l'action des collectivités territoriales avec l'encouragement et l'accompagnement des personnes publiques d'une part, mais également de sensibiliser les jardiniers amateurs privés d'autre part. La mise en place de méthodes alternatives qui remplacent les produits phytosanitaires est le but de cette démarche. L'accompagnement prévu par le syndicat mixte Sage Auzance Vertonne s'effectuera par l'organisation de formations et la participation à des journées thématiques.

Une exposition à disposition

Des améliorations peuvent également être apportées dans les cimetières. L'aménagement et la végétalisation avec des variétés appropriées à ces lieux contribueraient à l'absence d'usage de désherbants chimiques. Cependant, la transition reste problématique car **« le cimetière est un lieu sacré aux yeux des gens et il est difficile d'y toucher sans heurter la population »**, souligne Édouard de la Bassetière.

Par ailleurs, une exposition appelée « Sauvages des rues : belles et rebelles » est mise à disposition des collectivités par le syndicat mixte. Le but est de sensibiliser les habitants des communes à l'installation spontanée des herbes indésirables malgré les réticences pour se passer du désherbage chimique. Cette exposition se compose de dix-neuf posters au format 80 x 120 cm illustrés et plastifiés pour l'extérieur. Ils peuvent être installés en ville afin d'être vus par tous. L'emprunt est gratuit et s'effectue pour une durée entre trois semaines et un mois.

Le syndicat mixte Sage Auzance Vertonne et les représentants des collectivités.

Ls. Vendée Journal 27/06/2019

SAUVAGES DES RUES. **L'exposition se déploie à Brem-sur-Mer**

Si vous voulez savoir ce que les feuilles de pissenlits peuvent vous apporter, si les géraniums sauvages sont différents de ceux des balcons, ce qu'est le Nombril de Vénus ou quel est l'habitat privilégié de la giroflée, alors promenez-vous au fil des rues de Brem-sur-Mer à la découverte de l'exposition « Sauvages des rues : belles et rebelles ». Ce sont 18 illustrations disposées sur un parcours dont le plan est publié sur le site internet de la commune qui vous attendent. L'action est en place jusqu'au 8 juillet. Des dépliants assortis d'un quizz sont disponibles en mairie, ils indiquent le parcours à suivre. L'initiative comprend une animation phare avec la balade accompagnée et commentée par le botaniste Cédric Perraudeau qui aura lieu samedi 29 juin gratuitement pour tous les intéressés, le rendez-vous est fixé à 10 heures devant la mairie.

Pourquoi cette initiative ?

Depuis 2008, la commune de Brem-sur-Mer pratique une gestion qui se veut respectueuse de l'environnement, depuis 2012 elle est passée au « zéro-phyto », elle vient aussi d'obtenir le label « Terre saine, communes sans pesticides ».

Depuis le 1er janvier 2019, l'interdiction d'utiliser des pesticides concerne aussi tous les particuliers. L'exposition « Sauvages des rues » en cours s'inscrit dans la démarche de sensibilisation proposée par le Syndicat mixte Auzance Vertonne qui accompagne la préservation et la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques. L'objectif est d'offrir un nouveau regard sur les plantes souvent considérées comme indésirables qui apportent pourtant un nouveau cadre de vie, un certain esthétisme et illustrent les preuves d'une évolution des pratiques.

■ Balade gratuite, commentée par un botaniste samedi 29 juin, 10 heures devant la mairie. Contact et renseignements : Mairie de Brem-sur-Mer 02 51 90 55 16 ou Syndicat Mixte Auzance Vertonne 02 51 96 84 10 contact@sageauzance vertonne.fr

Christian Praud maire et Olivier Coquio du SAGE Auzance Vertonne présentent l'exposition.

Le Pays du Talmondais

LES SABLES - VENDÉE JOURNAL JEUDI 21 MARS 2019 actu.fr/le-journal-des-sables 27

SAGE AUZANCE ET VERTONNE. **Le zéro phyto : où en est-on ?**

Le syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance Vertonne s'est réuni le 15 mars afin de faire le point du zéro phyto sur le secteur. En effet, la réduction de l'utilisation des pesticides est nécessaire au regard de leurs conséquences sur la santé humaine, l'environnement, l'eau, la biodiversité et l'écosystème.

La Loi Labbé, complétée par la Loi Potier, interdit depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation de produits phytopharmaceutiques aux personnes publiques pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts, parcs, promenades. Cette loi s'étend désormais aux privés depuis le 1er janvier 2019.

La détention de ces produits est également interdite, ils doivent être déposés à la déchetterie.

En Vendée, 1 % des cours d'eau sont en bon état, « ce qui est mauvais » déclare Édouard de La Bassetière, président du syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance Vertonne. Des mesures doivent être mises en place. L'amélioration doit intervenir avant 2027, faute de quoi il y aura des pénalités qui se traduiront par des amendes.

Sensibilisation des collectivités

Il est donc important de sensibiliser les collectivités et la population à ce sujet. Le syndicat mixte a pour rôle d'accompagner le domaine public et les habitants dans ce sens. Des études sur la qualité de l'eau sont menées avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et l'Agence de l'eau. La signature d'un contrat territorial avec l'agence de l'eau est prévue. Une étude entre 2020 et 2025 se déroulera en trois points que sont les milieux aquatiques, la pollution et le littoral.

L'objectif est de valoriser l'action des collectivités territoriales avec l'encouragement et l'accompagnement des personnes publiques d'une part, mais également de sensibiliser les jardiniers amateurs privés d'autre part. La mise en place de méthodes alternatives qui remplacent les produits phytosanitaires est le but de cette démarche. L'accompagnement prévu par le syndicat mixte Sage Auzance Vertonne s'effectuera par l'organisation de formations et la participation à des journées thématiques.

Une exposition à disposition

Des améliorations peuvent également être apportées dans les cimetières. L'aménagement et la végétalisation avec des variétés appropriées à ces lieux contribueraient à l'absence d'usage de désherbants chimiques. Cependant, la transition reste problématique car **« le cimetière est un lieu sacré aux yeux des gens et il est difficile d'y toucher sans heurter la population »**, souligne Édouard de la Bassetière.

Par ailleurs, une exposition appelée « Sauvages des rues : belles et rebelles » est mise à disposition des collectivités par le syndicat mixte. Le but est de sensibiliser les habitants des communes à l'installation spontanée des herbes indésirables malgré les réticences pour se passer du désherbage chimique. Cette exposition se compose de dix-neuf posters au format 80 x 120 cm illustrés et plastifiés pour l'extérieur. Ils peuvent être installés en ville afin d'être vus par tous. L'emprunt est gratuit et s'effectue pour une durée entre trois semaines et un mois.

Le syndicat mixte Sage Auzance Vertonne et les représentants des collectivités.

Mémento

PAYS DU TALMONDAIS

TALMONT-SAINT-HILAIRE
redaction.jds@publihebdos.fr
Contactez la rédaction
Tél. 02 51 95 42 12

GROSBREUIL - POIROUX - AVRILLÉ
Correspondant : Thierry Vrignon
Tél. 02 51 96 29 97 / 07 68 17 30 90
jds.vrignon@free.fr

JARD-SUR-MER - SAINT-VINCENT-SUR-MER
Correspondant : Raymond Mir
Tél. 06 83 89 81 57
raymond.mir.jds@gmail.com

TALMONT-SAINT-HILAIRE

Menus scolaires

Jeudi 21 : carottes râpées, raviolis, salade verte, fromage blanc de la ferme des Piniers.
Vendredi 22 : salade piémontaise, poisson frais, trio de légumes, fromage, fruit.
Lundi 25 : salade verte, concombres, carottes, pâtes bolognaises, yaourt nature sucré.
Mardi 26 : maquereaux au vin blanc, escalope de poulet, purée de haricots verts, fruit.

Infolocale

Annoncez gratuitement vos événements sur : www.infolocale.fr

JARD-SUR-MER

L'électronique du plaisancier. Vendredi 29 mars, 14 h 30, maison des associations, le Rayon. Un professionnel présentera le matériel électronique embarqué : GPS traceurs, VHF AIS ASN, balise personnelle de sécurité ; la communication satellite ; les logiciels sur PC ; les gestionnaires de batteries, panneaux solaires et éoliennes. Les questions seront les bienvenues, ouvert à tous. Gratuit. Contact : 06 78 27 44 56, c n jard-sur-mer@outlook.fr, http://dubnautiquejardais.com

5. Bilan financier 2019

5.1. Dépenses réalisées 2019

Dépenses de fonctionnement : **78 893** €
Dépenses d'investissement : **128 882 €**

	Libellé	2019
		Dépense réalisée
Fonctionnement	Charges à caractère général et de gestion courante	11 998 €
	Charges de personnel	66 895 €
	Charges exceptionnelles	0 €
	Total Fonctionnement	**78 893 €**
Investissement	Matériels (immobilisations corporelles)	679 €
	Immobilisations incorporelles (site Internet, étude GEMAPI,…)	128 203 €
	Total Investissement	**128 882 €**

5.2. Subventions perçues en 2019

Plan de financement des postes

Les charges de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel) sont subventionnées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire de la façon suivante en 2018 :

- **Agence de l'eau** :
  - Animation de la CLE : 70 % d'un forfait de 8000 €
  - Frais de fonctionnement général : 70 % d'un forfait de 22 000 € (12 000 € poste 1 et 10 000 € poste 2)
  - charges salariales : 70%
- **Région des Pays de la Loire** :
  - Fonctionnement du Contrat Régional de bassin versant (CRBV) : plafond à 32 000 € (40% de 80 000 €)

Les **collectivités membres** participent aux recettes de la section de fonctionnement pour un total de 40 000 €.

En investissement

Subventions	Agence de l'eau	Région Pays de la Loire
Etude préalable à un programme d'actions sur les milieux aquatiques	21 000 €	2 894 €

Des subventions complémentaires sont en attente de paiement pour les études d'investissement.

6. Perspectives 2020

Le projet 2020 du SMAV (est basé sur les actions :

1. de la feuille de route 2019-2021 de la Commission locale de l'Eau pour la mise en œuvre du SAGE
   (Délibération n° 25.09.2019-15 du SMAV),
2. des actions du Contrat Territorial Eau 2020-2022 dans lequel le SMAV porte des actions
   (Délibérations n°25.09.2019-14 et 06.03.2019-02 du SMAV).

Les priorités 2020 proposées sont :

- une **information et une sensibilisation des nouvelles équipes municipales et communautaires** suite aux élections de mars 2020,
- le **lancement des programmes d'actions** « Milieux Aquatiques », « Bocage » et « Agricole » dans le cadre de la 1ère année du Contrat Territorial Eau.

Projet d'actions 2020

Pages suivantes

Animation du SAGE

Animation de la CLE et de ses différentes commissions	• **Organisation et animation des réunions** de la CLE, du bureau, des commissions thématiques, des comités de pilotage ou tout autre groupe de travail en lien avec le SAGE ou les études opérationnelles portées par le syndicat mixte • **SIG** : Appui graphique et cartographique liée aux missions du syndicat mixte (mise à jour de la base de données, réalisations de documents cartographiques) • **Veille règlementaire**, analyse des dossiers hors-territoire (SDAGE, PAOT, SRCE, continuité écologique, ….), etc. • **Enregistrement des dossiers loi/eau** et suivi SIG de l'inventaire des zones humides (suppression, compensations, etc.)
Amélioration des connaissances du bassin versant	• Réaliser un inventaire diagnostic détaillé des **rejets industriels** classés pour la protection de l'environnement en lien avec la DREAL et la Préfecture • Améliorer la connaissance sur l'**origine des pesticides** identifiés dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau (paramètres déclassants) • Suivi des études « ports propres » du Département • Suivi des études de profil de vulnérabilité bactériologique sur le littoral
Délimitation et caractérisation des têtes de bassins versant	• Avis sur les cartographies communales de cours d'eau réalisées par la DDTM de Vendée. • Cartographie et travail de hiérarchisation des têtes de bassin versant
Observatoire de bassin versant	Mise à jour de certaines données, à minima : • Suivi des consommations d'eau potable sur le territoire du SAGE • Occupation du sol • Activités sur le bassin versant • Espèces Exotiques Envahissantes
Gestion quantitative de la ressource en eau	Etudier à l'échelle du SAGE l'opportunité de mettre en place une réutilisation des eaux usées traitées (REUT)
Suivi complémentaire de la qualité de l'eau	Programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières du territoire du SAGE afin de disposer de **données complètes de connaissance de qualité générale** concernant les paramètres physico-chimiques, pesticides et biologiques sur chacun des 7 masses d'eau « cours d'eau » du territoire.
Démarche « Ma commune au naturel »	• Suivi annuel des pratiques d'entretien des espaces publics menées par les collectivités du territoire, • Mise à disposition de l'exposition « Sauvages des rues : Belles et Rebelles » (+ balade commentée à la demande), • Propositions d'actions en fonction des besoins des collectivités • Organisation d'une journée d'échanges territoriale (report début 2019 de la matinée initialement prévue le 11 décembre 2018).

Animation du Contrat Territorial Eau

Coordination du plan d'actions sur les milieux aquatiques à l'échelle du SAGE	• **Mise en place d'un webSIG dédié aux milieux aquatiques à l'échelle du SAGE** (outil de suivi et de coordination)
	• Suivi des **indicateurs biologiques**
	• Selon les demandes des collectivités GEMAPI :
	  ○ **Inventaire des espèces protégées** avant travaux d'autorisation
	  ○ **Etudes complémentaires** pour la restauration du lit dans talweg naturel ou sur les plans d'eau, en fonction des demandes des collectivités GEMAPI

Coordination des actions agricoles	• Animation de la **commission agricole** et mise en place de groupes locaux d'échanges de pratiques • **Coordination des actions collectives** des partenaires agricoles (conseil, démonstrations, formations) **et individuelles** (diagnostics d'exploitations, conseil individuel, contractualisation des agriculteurs) • Communication technique **auprès des agriculteurs et des partenaires** • **Réalisation de bulletins d'information**
Plan de limitation des transferts de polluants et de l'érosion des sols sur les bassins versants	• Définition de la méthode de travail des inventaires (haies et zones tampons) • Elaboration des schémas d'implantation de zones tampons et de restauration du bocage • Planter des haies anti-érosives et créer des zones tampons, si opportunités dès la première année
Communication et sensibilisation	• Réalisation de supports de communication (lettes, newsletter, site Internet, etc.) • Réalisation d'un **livret d'information** sur le Contrat Territorial Eau • Mise en place du tableau de bord de suivi du contrat • Mise en place d'actions de sensibilisation atour de **l'enjeu des milieux aquatiques** et du **bocage**